

AGENDA 2020 : LA STRATÉGIE OLYMPIQUE POUR LES DIX ANS À VENIR

Le Comité international olympique (CIO) vient d'adopter quarante recommandations pour sa réforme stratégique des dix prochaines années connue sous le nom d'Agenda 2020. Dans ce nombre symbolique (20+20) se trouvent des propositions assez générales (par exemple 15 : « protéger les athlètes propres ») ou déjà mises en œuvre (32 : « renforcer l'éthique »). La création d'une chaîne olympique sur Internet (recommandation 19) reste à préciser mais peut, à terme, faire fortement évoluer le modèle d'affaires du CIO basé, aujourd'hui, sur la vente des droits de retransmission télévisée. Beaucoup de marge de manœuvre est ainsi laissée au président et à l'administration du CIO pour manager cette stratégie.

“ La question de la durabilité des Jeux restera néanmoins centrale. La volonté du CIO d'aller dans cette direction est clairement exprimée dans l'Agenda 2020. ”

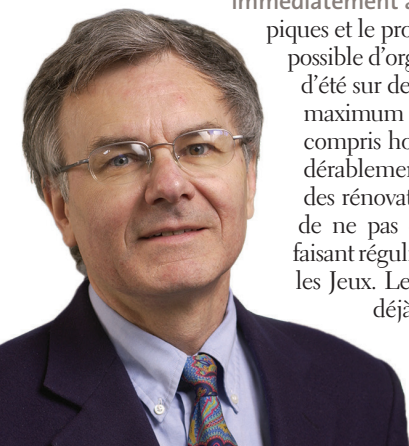
Les recommandations les plus fondamentales et les plus immédiatement applicables concernent les Jeux olympiques et le processus de candidature. Il est désormais possible d'organiser « exceptionnellement » les Jeux d'été sur deux pays et recommandé d'utiliser « un maximum » d'installations sportives existantes, y compris hors de la ville hôte, ce qui réduit considérablement les coûts d'investissement (limités à des rénovations) et supprime également le risque de ne pas être prêt à temps, dépenses et délais faisant régulièrement les gros titres des médias avant les Jeux. Les villes disposant de parcs olympiques déjà construits (comme Sydney, Pékin ou Londres) voient ainsi leurs opportunités renforcées dans la mesure où elles maintiennent en bon état leurs

installations ou accueillent d'autres jeux multisports avant ou après des Jeux olympiques. De même pour des sports comme le baseball qui ont beaucoup d'installations dédiées mais ne sont plus au programme olympique.

Plusieurs villes et pays se sont aussitôt précipités dans l'ouverture proposée puisque Rome et Boston ont annoncé des candidatures pour 2024, à la suite de Hambourg, Istanbul et éventuellement Paris et Doha. Si ces candidatures et d'autres se confirment, le CIO aura un véritable choix pour 2024, alors qu'il est très limité pour 2022 (Jeux d'hiver) et 2020 (Jeux d'hiver de la jeunesse). Mais il est fort possible aussi que le CIO retienne finalement une candidature qui propose un plan resserré autour de la ville hôte, contrairement à Rome par exemple qui semble proposer d'inclure dans son projet olympique Florence, Naples et même la Sardaigne !

Ces propositions d'organisation – pas si nouvelles – relancent l'idée d'une candidature suisse aux Jeux d'hiver 2026 basée sur des installations existantes à Berne (plus grande patinoire suisse), Fribourg (Gottéron), Lausanne (avec le nouveau Malley), Kandersteg (tremplins de saut à ski), Crans-Montana (avec ses pistes) et Sion (et le Valais central où il conviendrait de construire une belle patinoire), le tout relié par les CFF et le tunnel du Lötschberg entre les Alpes valaisannes et bernoises. Des idées similaires peuvent sûrement naître en Suisse alémanique (Zurich-Lucerne-Coire-Davos). Elles pourraient obtenir l'approbation de la population du fait du faible investissement nécessaire.

La question de la durabilité des Jeux restera néanmoins centrale. La volonté du CIO d'aller dans cette direction est clairement exprimée dans l'Agenda 2020. Il s'agira de la concrétiser dans les villes et régions hôtes en mettant en place un système de mesure des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) similaires aux indicateurs prônés par les Nations unies, dans la ligne de la déclaration solennelle des ministres des Sports du monde entier, réunis en mai 2013 à Berlin par l'Unesco, visant à réduire la taille des événements sportifs majeurs afin de garantir leur durabilité et leur héritage. ■



BIO EXPRESS



Directeur de l'IDHEAP	2003-2011
Professeur ordinaire à l'université de Lausanne	1993-2014
Chef de projet chez KMPG Lausanne	1988-1992
Chef de département au Comité international olympique	1982-1987

JEAN-LOUP CHAPPELET

PROFESSEUR À L'INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES
EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (IDHEAP) DE L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE